

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Tourisme

Programmes statistiques 2008

| | page |
|---|------|
| MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI | |
| - Insee - Direction des statistiques d'entreprises | |
| Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme | 2 |
| - Direction du tourisme | 6 |

1. Exposé de synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est achevée en 2006 : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005, celle sur les hôtels début 2006. L'option de réponse par Internet est à l'étude, elle devrait être proposée aux hôtels en 2009.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances...) ne sont pas encore couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information doit être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux engagés avec la Direction du Tourisme sur ce thème pour élaborer un parc des hébergements collectifs, ce vaste chantier aboutira en 2007 ; l'étape suivante de mise au point d'une enquête de fréquentation est engagée et pourrait déboucher sur une réalisation nationale en 2009.

D'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

2.Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Passage à la collecte par Internet

Les travaux sont désormais engagés pour offrir la possibilité de répondre par Internet aux hôtels interrogés sur leur fréquentation. L'instruction est en cours, avec notamment une phase de tests pour ajuster le questionnement à la collecte par Internet. Le projet sera présenté en 2008 au comité du label du CNIS. On vise des développements en 2008 avec des tests dans quelques Directions régionales fin 2008 avant une généralisation pour les enquêtes 2009.

Extension des enquêtes auprès des hébergements collectifs

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire. Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement.

La première étape est de constituer un recensement complet de l'ensemble des hébergements collectifs avec leurs caractéristiques : résidences de tourisme, villages de vacances, résidences hôtelières, centre de vacances, ... A priori, on se limitera aux hébergements collectifs réglementés et donc plus facilement repérables. Cette étape préalable menée en étroite concertation avec la Direction du Tourisme et les principales organisations professionnelles devrait aboutir en 2007.

L'étape suivante est de monter une nouvelle enquête de fréquentation auprès d'une partie des ces hébergements collectifs. Ce projet d'enquête sera présenté au printemps 2008 pour avis d'opportunité, sa mise au point pourra s'appuyer sur trois enquêtes d'initiative régionale réalisées en 2007 (dans les directions régionales de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes). On vise ainsi une généralisation à toutes les régions courant 2009. Ce faisant, on sera alors enfin en conformité avec l'actuelle directive européenne sur les statistiques du tourisme.

Par ailleurs, en partenariat avec la Direction régionale de Languedoc-Roussillon, la méthodologie de l'enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » qui est réalisée depuis plusieurs années sera rénovée et le Pôle mettra une documentation méthodologique à destination des directions régionales de l'INSEE pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des demandes de leurs partenaires régionaux

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes de fréquentation auprès des hôtels et des campings

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est achevée en 2006 : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005 celle sur les hôtels début 2006. Ainsi, le dispositif d'enquêtes « hôtellerie » et « camping » est totalement rénové. L'enquête hôtelière est désormais étendue à l'hôtellerie de chaîne non classée. Par ailleurs, les DOM sont désormais intégrés au dispositif national d'enquêtes.

- Enquête annuelle d'entreprises

En vertu de l'alternance sectorielle de l'enquête annuelle d'entreprises sur les services, les petites entreprises des secteurs des « hôtels-café-restaurants » seront interrogées par enquête en 2007 sur l'année de constat 2006 ; les résultats définitifs seront disponibles en début d'année 2008. Il faut signaler que cette enquête interroge en nomenclature d'activités plus fine de façon à calculer des codes d'activité principale exercée selon la nouvelle nomenclature d'activités en vigueur début 2008.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

3.3 Autres travaux

- Fichier des hébergements

Ce fichier est mis à jour en continu à partir du répertoire SIRENE (dont il constitue un répertoire associé), des arrêtés d'homologations délivrés par les préfetures, des informations collectées au travers des enquêtes de fréquentation et d'informations fournies par les partenaires régionaux et départementaux, notamment pour le champ de l'hôtellerie de chaîne non classée. Il sert de base de sondage à ces dernières et permet de dresser un état du parc hôtelier à tout moment, en particulier en début d'année. Son champ est donc en voie d'élargissement aux hébergements collectifs réglementés.

- Évaluation du poids économique du tourisme

En matière de suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, tout particulièrement à l'échelon local, les différentes approches (estimation à partir de la saisonnalité de l'emploi, suivi des activités caractéristiques, régionalisation des comptes du tourisme) méritent d'être développées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs. La rénovation de la méthodologie relevant de la première approche a été réalisée en 2005 et mise à disposition des directions régionales pour une mise en œuvre locale. Une analyse "nationale" a été réalisée en partenariat avec la Direction du tourisme, le PSAR "Analyse Territoriale" et le Pôle Tourisme (cf. « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », Insee Première n° 1099, août 2006).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de fréquentation sont réalisées en partenariat avec les organismes locaux dans le cadre de conventions régionales, ce qui permet de fédérer les besoins et de garantir la cohérence du système d'observation.

L'INSEE s'efforce de convaincre les hôtels interrogés de l'utilité de ces enquêtes par des envois ponctuels de courtes circulaires explicatives. Un travail important est réalisé par les directions régionales pour améliorer la communication, en particulier téléphonique, et faciliter la réponse des hôteliers par télécopie. Un argumentaire mis en œuvre depuis 2002 dans les relations téléphoniques est en cours de refonte.

A l'occasion de la refonte de l'enquête auprès des campings, des contacts ont été pris avec les éditeurs de logiciels de gestion de camping afin qu'ils proposent des éditions automatisées des questionnaires de l'enquête de fréquentation.

Par ailleurs, la réponse par Internet aux enquêtes de fréquentation, dont la possibilité pourrait être offerte au mieux en 2009 constituera un réel allègement pour les entreprises qui choisiront ce mode de réponse.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les enquêtes et les études menées par l'Insee dans le domaine du tourisme sont régionales par construction. Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'Insee (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

L'Insee et/ou la direction du tourisme participent au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il convient de signaler qu'Eurostat a lancé un chantier visant à rénover la directive européenne de 1995 sur les statistiques du tourisme, chantier qui devrait aboutir en 2009-2010. Les développements sur les hébergements collectifs seraient alors en conformité avec le nouveau texte européen.

Par ailleurs, l'Insee intervient à la demande d'Eurostat dans le cadre de programmes de coopération avec les pays méditerranéens (MEDTOUR) ou d'Europe centrale et orientale (PECO).

6. Liste des publications

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la direction du Tourisme. Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme de cette même direction.

Par ailleurs, chaque direction régionale de l'Insee a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Economiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

Enfin le pôle devrait participer à la deuxième édition de l'ouvrage « Le tourisme en France » de la collection Insee-Références ainsi qu'à la rédaction de l'Insee Première de bilan de la saison touristique (cf. « L'hôtellerie et les campings en 2006 : une bonne année pour le haut de gamme », Insee Première n° 1125, mars 2007).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

| Thèmes et opérations | Unité responsable | Suivi | Observations |
|---|------------------------------------|--------------|---|
| Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et les campings | Pôle Tourisme | Réalisé | Rénovation achevée début 2006 |
| Mesure du poids économique du tourisme et suivi de l'emploi touristique | Pôle Tourisme | Réalisé | Consolidation et développement de méthodes en 2006 |
| Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings | Pôle Tourisme (en lien avec la DT) | En cours | Mise en place d'un dispositif amorcé en 2007 avec la réalisation d'un parc des hébergements collectifs. |

1. Exposé de synthèse

Ce programme 2008 s'inscrit d'abord dans le prolongement de celui des années précédentes et dans une logique de consolidation et d'amélioration du système statistique géré à la direction du tourisme. Il s'articule autour d'une exploitation mieux maîtrisée de notre dispositif d'enquêtes et d'une utilisation plus systématique des données économiques du SISA. Ainsi un des postes d'attaché du bureau en charge des statistiques a été redéfini afin de recentrer plus efficacement nos capacités d'analyse économique : d'une part parce qu'un nombre toujours croissant des demandes de notre ministère porte sur la santé économique des entreprises des secteurs touristiques, d'autre part pour accroître nos capacités de dialogue avec l'ensemble des opérateurs du tourisme. L'objectif est de fournir une synthèse de l'économie du tourisme adossée à un compte satellite conforme aux recommandations internationales. Par ailleurs, la participation de la France à la task force d'Eurostat pour la mise à jour de la directive de 1995 concernant les statistiques du tourisme et, dont un premier projet doit être proposé en 2008 au parlement européen, doit nous permettre d'anticiper ce nouveau règlement.

L'enquête « Suivi de la demande touristique (SDT) », outil d'observation du tourisme des « français »¹, fera l'objet d'un nouveau marché. Cette enquête est et restera, même si certains ajustements voient le jour, le principal outil nous permettant de satisfaire nos obligations européennes. Il faudra donc en tenir compte. Ainsi, les concertations en cours sur cette directive laissent penser qu'autour d'un tronc commun stabilisé de statistiques à fournir régulièrement il sera demandé des observations ponctuelles portant sur des thèmes différents. Ceci reviendrait à ajouter une partie variable à l'enquête- de périodicité à définir- à une partie fixe portant sur la demande des résidents. L'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) se poursuivra sous une forme proche de sa forme actuelle puisque le marché aura été renouvelé en 2007. Pour ces deux enquêtes SDT et EVE, on peut souligner la difficulté qu'il y a à maintenir un système d'observation pérenne lorsque le recours à des sous-traitants privés est incontournable et qu'il s'effectue dans le cadre de marchés renouvelables. Cette difficulté est accentuée du fait de l'importance de ces enquêtes (plus de 20 000 interrogations mensuelles pour SDT, plus de 10 000 pour EVE). En ce qui concerne les enquêtes portant sur les hébergements, les spécifications de l'extension de nos interrogations à l'ensemble des hébergements collectifs devront être finalisées en 2008. Nous souhaitons mener cette opération de façon privilégiée avec l'Insee. Ainsi, le projet de constitution d'un parc des hébergements conduit par le pôle tourisme de l'Insee et les opérations pilotes initiées en 2007 dans plusieurs régions prendront tout leur sens dans le déploiement de ce nouveau dispositif national. On peut espérer que ces nouvelles enquêtes trouveront une partie de leur financement auprès des acteurs locaux du tourisme. Cependant, il est difficile de présupposer que ces financements locaux couvriront l'ensemble du budget nécessaire à l'opération. Les opérations pilotes de 2007 permettront donc, également, d'évaluer la composante financière de cette opération qu'il serait souhaitable de démarrer en 2009.

Notre connaissance de l'économie du tourisme devrait s'enrichir avec l'aboutissement, en 2008, du projet de refonte des comptes satellites du tourisme. Le principal progrès attendu de cette refonte repose sur la réconciliation entre notre système d'information, essentiellement basé sur le suivi de la demande émanant des touristes, et le cadre central de la comptabilité nationale. Ceci nécessitera, notamment, d'approfondir nos capacités d'analyse économique et notre connaissance du tissu économique des secteurs les plus caractéristiques du tourisme. En particulier, et pour répondre aux nombreuses sollicitations institutionnelles, il s'agira d'améliorer nos outils de connaissance et de suivi de l'emploi avec l'Insee ou avec les organismes et services statistiques de ministère les plus directement impliqués.

Enfin, certaines avancées méthodologiques récentes seront poursuivies. Elles devraient s'inscrire dans le cadre de nos productions récurrentes. La poursuite des investissements sur l'économie de

¹ Personnes résidant en France

présence (estimations de population présente, emplois liés au tourisme...) sera notamment conduite en association avec l'Insee. Le projet est également de mettre en place des outils nouveaux de compréhension et de prospective sur la demande touristique : analyse longitudinale des comportements des touristes grâce au panel SDT et valorisation de l'historique des enquêtes vacances réalisée en 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête « Suivi de la demande touristique (SDT) »

Le marché de sous-traitance du dispositif SDT arrivant à échéance en 2008, de nouvelles spécifications seront mises en oeuvre. Le SDT est constitué d'un panel de 20 000 individus enquêtés mensuellement sur leurs pratiques et mobilités touristiques. Deux enquêtes satellites de ce panel procurent une information plus complète sur la consommation touristique : un volet « dépenses en France » et un volet « dépenses à l'étranger » qui consistent en une ré-interrogation des partants concernés. Par ailleurs, une enquête mensuelle sur les allers-retours à la journée permet d'obtenir de l'information sur les comportements et pratiques des excursionnistes. Il s'agit d'un dispositif qui conduit, mensuellement, à enquêter plus de 30 000 individus et à traiter autour de 20 000 réponses. De nombreux partenaires, co-financeurs, participent à ce dispositif du fait de son originalité dans le paysage statistique national et de l'importance des échantillons. Les nombreux domaines éclairés avec le SDT (transports, environnement, santé, gestion des risques ...) plaident en faveur d'une valorisation accrue du dispositif ce qui permettrait un financement élargi. Cela laisse à penser, aussi, que la forme de l'enquête qui peut-être ajustée ou améliorée ne peut, sans risques, être profondément remaniée au moins dans sa composante panel. Toutefois, compte tenu notamment de l'avis émis par la formation sur le programme 2007, une concertation avec le Cnis et le comité du label semble indispensable afin que les difficultés relatives au SDT concernant sa reconnaissance par le comité du label soient levées. L'avis d'opportunité favorable a été renouvelé pour cette opération à la réunion de mai 2007 de la formation « transport – tourisme ».

Mise en place d'un dispositif national d'enquêtes auprès des « autres hébergements touristiques »

Rappelons que la France, conformément à la directive européenne de 1995, doit fournir des statistiques de fréquentation pour l'ensemble des hébergements collectifs. Pour l'instant, cette obligation n'est respectée que pour le sous-ensemble des « campings et hôtellerie de tourisme ». Une des difficultés majeures rencontrée pour la mise en place d'un dispositif d'enquête auprès des « autres hébergements touristiques » est la description du parc de ces hébergements. En effet, la nomenclature d'activités française ne permet pas de cerner ce champ de façon exhaustive et sans ambiguïté, notamment du fait de types d'hébergements très différents (résidences de tourisme, villages de vacances, etc.) alors qu'ils sont regroupés au sein d'un même code d'activité². Compte tenu de cette difficulté, la direction du tourisme et le pôle tourisme de l'Insee se sont entendus sur le projet de constitution de ce parc. La mise en place d'un parc exhaustif des hébergements collectifs devrait aboutir courant 2007. Elle reposera essentiellement sur la comparaison entre les informations du répertoire Sirene et les données émanant des acteurs institutionnels du tourisme impliqués dans la promotion et la gestion des hébergements, au premier rang desquels la « Fédération nationale des comités départementaux du tourisme ». De plus, sous la pression de la demande locale, certaines directions régionales de l'Insee (Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes) auront conduit en 2007 des opérations de collecte sur ce champ. La direction du tourisme a d'ailleurs contribué à l'établissement d'un dossier type pour le comité du label du Cnis afin de mieux fédérer et coordonner ces initiatives en attendant la mise en place de l'enquête nationale. Nous disposerons donc de nombreux éléments, fin 2007, permettant de fournir des scénarios organisationnels et méthodologiques pour conduire une telle enquête au niveau national. La phase de préparation, 2007-2008, doit aussi inclure une période de concertation avec les professionnels et les acteurs institutionnels du tourisme autour de ce projet. Enfin le montage financier de l'opération doit-être envisagé sachant que les opérations pilotes conduites en région sont financées par des partenaires locaux ce qui peut constituer un premier soutien au financement global de l'opération. Le projet

² Le changement de nomenclature d'activité au 1^{er} janvier 2008 n'atténuera pas cette difficulté

devrait être présenté pour avis d'opportunité à la réunion de printemps 2008 de la formation « Transports, tourisme » et au comité du label avant le fin de l'année pour une collecte début 2009.

Impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de fréquentation actuelles

L'enquête hôtelière porte sur les établissements ayant un code activité 55.1A ou 55.1C, que l'on assimile aux hôtels touristiques. Or, la NAF rev.2 réunit dans un seul code activité (55.10) les « hôtels et établissements assimilés » ce qui peut provoquer plusieurs effets négatifs. En premier lieu les hôtels dits « de préfecture », non touristiques hors du champ de l'enquête, qui étaient classés en 55.1E ne sont plus identifiables sur le seul critère du code d'activité principale. Pour la phase de transition, les hôtels provenant du 55.1E pourront être identifiés pour ne pas les enquêter mais, au delà, cette tâche sera plus difficile. Par ailleurs, le code 55.10 réunira tous les hébergements qui proposent un service de chambre ce qui est un élément difficile à établir et, qui plus est, concerne des types d'hébergement de nature assez différente, et que l'on ne peut pas, nécessairement, traiter de la même façon dans une même enquête de fréquentation.

Enfin le code 55.20 « hébergements touristiques et autres hébergements collectifs » reprend à la fois des hébergements collectifs, des hébergements privés (mais sans service de chambre) ce qui ne constitue pas un progrès par rapport au 55.2E actuel.

Impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de fréquentation à venir

La prochaine directive européenne, contrairement à celle en cours, demandera (de façon à peu près certaine) des informations sur l'intégralité des activités d'hébergement touristique alors qu'actuellement les informations demandées ne concernent que des sous-champs des codes activités qui ne sont pas distingués par un code NAF particulier. Et, comme évoqué au paragraphe précédent, la simplicité de la nomenclature cache des hébergements de nature très différente qu'il sera sans doute difficile de repérer et/ou d'enquêter de la même façon dans une logique de suivi de la fréquentation.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Suivi des arrivées de touristes non-résidents à partir des fiches de débarquement

Lors de leur arrivée sur le territoire français par un vol international, les ressortissants d'une trentaine de pays doivent remplir une fiche de débarquement. Les informations ainsi recueillies font l'objet de la constitution d'un fichier administratif par la direction centrale de la police de l'air et des frontières. La direction du tourisme envisage une exploitation statistique de ce fichier. Le projet a été présenté pour avis d'opportunité avec demande d'accès dans le cadre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Un avis favorable a été formulé par la formation « Transports, tourisme » lors de sa réunion de mai 2007.

Suivi des entreprises et des établissements dépendant réglementairement du ministère en charge du tourisme

Il est souhaitable que la direction du tourisme soit capable de suivre en continu la démographie des entreprises et établissements dépendant réglementairement du ministère en charge du tourisme. Le changement de nomenclature et la mise en place de Sirene 3 est l'occasion d'identifier, plus précisément, dans Sirene les champs qui concernent précisément nos enquêtes et les secteurs d'activité pour lesquels la direction du tourisme est plus directement concernée. Cette mission pourrait être conduite avec le pôle tourisme de l'Insee. Elle doit s'appuyer sur un partenariat avec l'unité « Répertoire et démographie des entreprises et des établissements » de l'Insee.

Performances des secteurs touristiques

Le projet de refonte des comptes satellites du tourisme nous conduit à un recours plus systématique aux données économiques des secteurs touristiques et donc à une collaboration plus poussée avec le département des activités tertiaires de l'Insee qui réalise les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) relatives à ces secteurs et mobilise les données comptables d'origine administrative (BIC).

Il sera étudié la possibilité avec l'Acoss de disposer d'indicateurs conjoncturels relatifs à l'emploi, plus précis et plus complets que ceux proposés en standard par l'Insee et l'Unedic.

Le secteur des agences de voyages connaît avec la place de plus en plus importante que prend internet des reconfigurations assez profondes de son activité. Des contacts ont été établis avec le

syndicat national des agences de voyages et le centre d'étude des tours-opérateurs afin de bâtir un outil d'observation conjoncturel prenant plus précisément en compte les pratiques des professionnels du secteur.

Enfin, les travaux conduits avec l'Insee sur la détermination des emplois liés à la présence de touristes à partir des DADS pourront être approfondis sur plusieurs points : caractérisation des emplois et des employés, lien entre la population présente et l'emploi, degré de « touristicité » des activités, etc. En outre, les DADS permettent de procéder à une estimation de l'emploi saisonnier et de connaître les caractéristiques des personnes qui occupent ces emplois. Or, la demande du ministère délégué au tourisme de mieux connaître les emplois saisonniers est très forte et revêt de nombreux enjeux qui concernent plusieurs domaines dont l'accueil des saisonniers sur les sites touristiques.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2008

Refonte des comptes satellites du tourisme³

Bien que le cadre conceptuel des comptes satellites du tourisme, proposé par l'organisation mondiale du tourisme (OMT), ne soit pas totalement arrêté, sa déclinaison française devrait pouvoir être précisée prochainement. Ainsi, l'année 2007 pourra être consacrée à la spécification et à la mise en place d'un processus de production compatible avec le cadre théorique de l'élaboration de ces comptes. Il faut souligner la richesse de ce nouveau dispositif ainsi que sa forte adhérence au cadre central de la comptabilité nationale ce qui nécessitera un effort de formation important pour les cadres de la direction du tourisme. Ce projet présentant une visibilité importante du fait de la grande promotion qu'en font l'OMT et l'OCDE, il semble indispensable que la France soit présente sur ce thème compte tenu, notamment, de sa place dans le tourisme mondial.⁴

Développement des travaux sur l'économie de présence

Depuis 2005 la direction du tourisme développe une méthode d'estimation de la population présente à un instant donné, sur un territoire donné. Ces estimations s'appuient sur l'enquête « Suivi de la demande touristique » et les données de nos enquêtes de fréquentation. Elles ont donné lieu pour l'instant à une publication au niveau du département. Elles devraient pouvoir être améliorées avec l'utilisation des données de l'enquête EVE. Certaines pistes pourraient également être approfondies afin de produire ces estimations à un niveau infra-départemental. Pour cela, un partenariat d'études avec le PSAR « analyses territoriales » de l'Insee a été initié pour une analyse préalable. L'engouement suscité par ces travaux et les nombreuses sollicitations qui nous ont été adressées en provenance de sphères très différentes nous conduisent à poursuivre nos investigations en la matière et à intégrer ces travaux dans notre production régulière.

Amélioration de notre connaissance de la demande touristique des résidents.

Deux axes prioritaires ont été identifiés. Le premier concerne les tendances de long terme des comportements touristiques avec la constitution d'un historique des enquêtes vacances sur la période 1969-2004, mis en oeuvre avec la division « Conditions de vie des ménages » de l'Insee. Plusieurs études devraient être publiées sur ce thème. Le second porte sur une analyse fine des comportements touristiques individuels en recourant plus systématiquement à des méthodes d'analyse longitudinales sur le panel SDT.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

³ La France publie depuis plusieurs années un compte satellite du tourisme qui, en son temps, était précurseur mais qui ne répond pas aux normes internationales aujourd'hui en vigueur.

⁴ La France est la première destination touristique mondiale et le troisième pays en termes de montant global des recettes apportées par le tourisme international.

Le dispositif de suivi de la demande touristique.

Il s'agit d'un dispositif composé de plusieurs enquêtes satellites associées à un panel de 20 000 individus interrogés mensuellement. Ce dispositif intègre un volet « dépenses » sur le tourisme interne et émetteur ainsi qu'un volet « aller-retour à la journée » pour une meilleure appréhension du comportement des visiteurs excursionnistes. Les dernières enquêtes de ce dispositif porteront sur le premier trimestre 2008, il faudra donc procéder au renouvellement du marché, actuellement détenu par TNS-Sofres, en 2007 (cf. 2.1).

Le volet « dépenses » fera l'objet d'un réexamen car, dans sa forme actuelle, il ne permet de répondre que partiellement aux obligations européennes.

Enquête Hôtellerie

Il s'agit d'une enquête mensuelle auprès des hôtels homologués et hôtels de chaîne non homologués. Depuis le projet « tourisme 2 », les DOM sont couverts. Une des particularités de cette enquête est qu'elle fait l'objet d'extensions d'échantillon dans toutes les régions. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Enquête hôtellerie de plein-air

Il s'agit d'une enquête mensuelle exhaustive auprès des campings classés. Elle a lieu de mai à septembre. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette enquête.

Enquête auprès des visiteurs de l'étranger

Cette enquête sera dans sa nouvelle forme au 3^{ème} trimestre 2007. Les principales évolutions portent sur une réduction du nombre d'enquêtes, permis par le fait que nous passons d'une périodicité mensuelle à une périodicité trimestrielle en ce qui concerne la significativité attendue des résultats.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

DADS

Pour les raisons évoquées au 2.2 nous souhaitons disposer d'un accès aux DADS.

3.3. Autres travaux

Comptes du tourisme

Les comptes du tourisme tels qu'ils sont produits actuellement seront reconduits tant que la refonte ne sera pas pleinement opérationnelle.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans ce domaine l'essentiel des efforts de la direction du tourisme, de l'Insee et des acteurs locaux du tourisme sont consacrés à éviter, voire à faire disparaître les enquêtes parallèles aux enquêtes de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein-air de la statistique publique. En ce sens, les vagues de décentralisation successives et l'échéance des contrats de plan Etat-Régions constituent un point de vigilance si l'Etat venait à se désengager des nombreux partenariats locaux autour de ces enquêtes. En outre, la refonte de l'enquête de fréquentation hôtelière, intervenue en 2006, a connu quelques difficultés qui ont pu mettre en cause sa crédibilité dans certaines régions. Et certains commanditaires de cette enquête font état de leur volonté de se tourner vers d'autres prestataires pour conduire une enquête auprès des hôtels. Par ailleurs, si la mise en place d'une enquête auprès des « autres hébergements collectifs » semble aller dans le sens d'une augmentation de la charge statistique des entreprises on peut cependant espérer que la mise en place de cette enquête pourrait, en contre partie, conduire à alléger la charge relative à l'enquête hôtelière (seul outil conjoncturel sur l'hébergement touristique) qui concerne 75 % des professionnels du secteur.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux ou locaux »

Mise en place d'une plateforme méthodologique nationale sur les opérations régionales

Il existe une demande récurrente des acteurs locaux, notamment des observatoires régionaux du tourisme (ORT) pour l'existence d'un centre de ressources référent à leur usage. Ce centre de ressources sera appelé à traiter de problèmes de normes et/ou de concepts afin que les observations territoriales soient homogènes et donc comparables d'un espace à l'autre. Il pourrait aussi promouvoir et faciliter la mutualisation d'un certain nombre d'opérations que la direction du tourisme jugerait « exemplaires ». Une convention entre la direction du tourisme et la commission « observation » de la fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) est en cours de rédaction à ce sujet. Les comités régionaux du tourisme et leurs observatoires, présents dans toutes les régions, sont, de plus, les opérateurs privilégiés des délégués régionaux au tourisme pour l'observation.

Mise en place d'une coordination sur l'observation avec les services déconcentrés du ministère en charge du tourisme

Avec la fin des contrats de plan Etat-Régions qui avaient permis la création des ORT, s'est reposée la question du positionnement de la direction du tourisme sur le terrain de l'observation locale du tourisme. Aujourd'hui, le ministère dispose d'un budget annuel à l'attention de ses services déconcentrés et le SSM tourisme est responsable de la répartition de ce budget entre les régions. Par ailleurs, le SSM a rédigé une circulaire aux délégués régionaux au tourisme afin de fixer les axes prioritaires sur lesquels le ministère entend s'investir. A noter que l'action de l'Etat en ce domaine revêt d'abord un côté incitatif puisque la plupart des actions menées sur l'observation et la statistique le sont en partenariat, notamment financier, avec les comités régionaux et départementaux au tourisme. Il s'agit par ailleurs d'assurer une certaine continuité budgétaire et de fonctionnement par rapport aux pratiques en vigueur lors des contrats de plan Etat-Régions.

5.2. Aspects « environnement »

Comme les autres années, les aspects environnementaux du tourisme seront plutôt traités sous forme de partenariats, soit avec le monde de la recherche, soit avec le service statistique du ministère de l'environnement. Les nombreuses demandes d'exploitation du SDT et de l'enquête sur les déplacements à la journée nous permettent d'établir des partenariats avec les organismes en charge des questions d'environnement sur des thèmes touchant à la fréquentation des territoires, à la pollution générée par les déplacements, etc. Les moyens limités du bureau de la statistique de la direction du tourisme ne lui permettent pas d'engager des études sur cette problématique. Toutefois, dans le cadre d'une étude commanditée par le ministère de l'environnement, portant sur une estimation des émissions de gaz à effet de serre générés par le transport des touristes, l'utilisation des données du SDT devrait permettre la mise en place d'un indicateur d'émission qui pourrait être suivi régulièrement.

5.3 Aspects « européens »

En 2007, les concertations entre Etats membres pour la mise à jour de la directive européenne de 1995 devraient aboutir à un projet qui serait présenté au parlement en 2008. D'ores et déjà, nous savons que parmi les nouveaux thèmes qui seront privilégiés figureront l'emploi, le tourisme durable, les hébergements privés et, mais de façon peut-être moins prioritaire, les comptes du tourisme et le suivi des excursionnistes. Malgré l'apparition de nouveaux thèmes, l'accent devrait plutôt être mis sur un allègement global de la charge statistique des pays. Par ailleurs, à l'instar de ce qui est pratiqué pour la statistique sociale ou d'entreprises, il est envisagé que les Etats membres mettent à disposition d'Eurostat, non plus des tableaux mais des fichiers détail⁵. Eurostat prendrait alors à sa charge la confection des tableaux. Enfin, comme toutes les instances communautaires, Eurostat est confronté à l'élargissement de l'Europe qui rend encore plus important et délicat la comparabilité des

⁵ Uniquement sur la partie demande et pas sur les enquêtes auprès des entreprises

statistiques. Sur un autre plan, cela conduira inévitablement Eurostat à un suivi plus rigoureux du respect des obligations par les Etats membres. La France participe à la task force d'Eurostat destinée à préparer cette mise à jour ce qui nous permet d'anticiper les grandes lignes de la future directive et de les inscrire dans notre programme de moyen terme.

6. Diffusion des travaux

Nous diffusons nos travaux essentiellement sur le site de la direction du tourisme (www.tourisme.gouv.fr). La ligne éditoriale statistique a été refondue fin 2005 et se décline selon cinq composantes : conjoncture hôtelière (2 mensuels), tableau de bord du tourisme (mensuel), bilans (de saisons et annuels), Tourisme Info-Stat (recueil d'études thématiques synthétiques) ainsi que des dossiers statistiques, lorsque le thème mérite une publication plus conséquente. On notera qu'en 2006 une publication interactive portant sur les estimations de population présente par département a été publiée. Il arrive que nous ayons recours à la ligne éditoriale de l'Insee : « Le tourisme en France »⁶ (Insee Références), ainsi que plusieurs Insee-Première. Le « mémento du tourisme » et les « chiffres clés » (ouvrages annuels) sont publiés à la documentation française.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

7.1 Connaissance des clientèles touristiques

Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)

L'ampleur de cette opération a conduit la direction du tourisme et la Banque de France, à prendre de grandes précautions sur la diffusion des premiers chiffres. Alors que la collecte a débuté au deuxième trimestre 2004, les premiers résultats ont été rendus publics fin 2006 pour l'année 2005. Pour l'année 2006, de premières évaluations ont été estimées à partir des observations de l'enquête EVE pour les trois premiers trimestres et rendus publics début février 2007. Des résultats consolidés à partir d'une observation des quatre trimestres ont été rendus publics en mai 2007 et la Banque de France a publié le 15 juin 2007 des évaluations des recttes de la ligne « voyage » de la balance des paiements pour les années 2004 à 2006 à partir de EVE.

A l'échéance du premier marché triennal de cette enquête, les deux partenaires, direction du tourisme et Banque de France, ont lancé un nouvel appel d'offre. L'opération, identique dans son principe, a été revue à la baisse en termes de taille d'échantillon, l'objectif étant une représentativité seulement trimestrielle des résultats. Il faut néanmoins noter qu'un risque de fragilisation se fait jour avec le transfert aux départements d'une partie importante du réseau routier qui fait peser une incertitude sur la qualité des comptages de flux aux passages frontaliers, données indispensables à l'extrapolation des résultats sur échantillon pour le mode routier.

Suivi de la demande touristique

L'enquête de suivi de la demande touristique (SDT) a permis des estimations de population présente dans les départements. Ces travaux ont donné lieu à une publication de la direction du tourisme présentée à l'occasion des Assises nationales du tourisme au dernier trimestre 2006. Un groupe de travail partenarial a été mis en place entre la direction du tourisme et l'Insee pour examiner la possibilité de décliner ce type d'approche à un niveau infra-départemental. Le pôle spécialisé de l'action régionale (PSAR) de la direction régionale de l'Insee PACA s'en est vu confier l'expérimentation.

D'autre part, l'enquête SDT a fait l'objet d'une présentation pour renouvellement d'avis d'opportunité. Le marché triennal actuel arrivant à échéance au printemps 2008, un projet de refonte est en cours de conception avec les différents partenaires.

L'enquête « Morgoat » sur la fréquentation touristique basée sur la méthodologie des poids partagés a donné lieu à plusieurs publications de la part de l'ORT (observatoire régional du tourisme) de Bretagne. Les nouvelles missions de coordination des travaux des délégués régionaux au tourisme et

⁶ des discussions sont en cours avec l'Insee concernant sa deuxième édition

la mise en place d'une convention cadre entre la direction du tourisme et les observatoires régionaux doivent être l'occasion de donner à cette opération sa juste place au sein des dispositifs d'observation statistique en région.

Enquête vacances

La direction du tourisme co-anime avec l'Insee un groupe de chercheurs ayant fait des propositions pour des exploitations alternatives de l'enquête. La direction du tourisme a publié, début août 2007, une étude rétrospective sur les départs en vacances au cours des quarante dernières années à partir de ces enquêtes. Par ailleurs, l'Insee n'offrira plus de plate-forme permettant d'accueillir cette enquête ; c'est en partie pour cela que nous avons décidé d'en constituer un historique. Cet abandon pose la question de l'utilité d'une telle enquête dans le dispositif de la statistique publique. La refonte de l'enquête SDT évoquée au point précédent prend en compte cet aspect.

7.2 Connaissance de l'offre touristique

Mise à jour des fichiers administratifs

Le projet de constitution d'un fichier communal des hébergements avec l'Insee n'est pas véritablement abouti. Toutefois on trouve sur Insee.fr un parc communal des hôtels, campings et résidences secondaires. La priorité, à court terme, est mise sur les hébergements collectifs en lien avec le pôle tourisme de l'Insee. Les autres modes d'hébergements feront l'objet d'une analyse préalable. Par ailleurs, le nouveau recensement de la population induit une nouvelle méthode d'estimation du parc de résidences secondaires dont il faudra prendre la mesure avant de l'intégrer à un parc communal.

Enquête de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein air

Le projet Tourisme 2, de rénovation et de fusion dans une même application de gestion des enquêtes campings et hôtellerie est abouti.

Une meilleure connaissance des hébergements collectifs et la mesure de leur fréquentation est un objectif partagé par l'Insee et la direction du tourisme. Cela correspond à une exigence de la directive européenne de 1995. En 2007, une expérimentation est en cours dans les régions Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes. Ces expérimentations permettront de définir un projet d'enquête nationale qui sera présentée à la formation lors de sa réunion de printemps 2008. Ce projet sera soumis au comité du label avant la fin 2008 et fera l'objet d'une collecte dès 2009. Des travaux préalables sont nécessaires, notamment pour mettre en place une description précise du parc de ces hébergements. Cette mise en place suppose une collaboration étroite entre l'Insee, la direction du tourisme et les partenaires locaux comme les comités départementaux et régionaux du tourisme (CDT et CRT).

7.3 Refonte des comptes du tourisme

La refonte des comptes, notamment dans son aspect équilibre ressources emplois, devrait être riche d'enseignements. Toutefois le rapprochement du cadre central de la comptabilité nationale qui induit un lien étroit avec les comptes nationaux et plusieurs sphères de l'Insee exige des compétences spécifiques. Les comptes, actuellement produits, ne reposent que sur la demande et concernent un champ d'observation nettement plus restreint. Il apparaît, en première analyse et au vu des difficultés conceptuelles rencontrées lors de la mise en place, que la production régulière de ces comptes à la direction du tourisme aura du mal à se faire à moyens constants.

7.4 Emploi dans le tourisme

Les efforts entrepris pour une meilleure connaissance de l'emploi généré par le tourisme sont poursuivis. La méthode mise au point en partenariat entre la direction du tourisme et l'Insee (PSAR « Analyse territoriale » de l'Insee PACA) a fait l'objet de nombreuses mises en œuvre en région. Des développements nouveaux sont envisagés, s'appuyant sur la mobilisation de sources nouvelles comme celles gérées par l'ACOSS. Lors de la réunion de mai 2007 de la formation, un point d'information spécifique suivi d'un débat a été consacré à ces méthodes d'évaluations.

7.5 Aspects régionaux et locaux

Le bureau de la statistique est impliqué dans le projet de la fédération nationale des comités départementaux du tourisme de mise à disposition de tableaux de bord départementaux du tourisme. Cette mise à disposition sera complétée par une action pédagogique auprès des CDT afin d'en faciliter une bonne appropriation. Nos actions envers les échelons locaux seront plutôt des prestations de conseils et d'ingénierie et de mise en réseau des informations qui nous semblent les plus pertinentes et opérationnelles.

Le financement de l'observation touristique régionale qui était pris en compte dans les contrats de plan « Etat-Régions », doit maintenant faire l'objet de simples conventions de partenariat entre les différents acteurs. L'Etat, en ce qui le concerne, y consacre une enveloppe budgétaire de crédits que la direction du tourisme déconcentre à ses délégations régionales au tourisme (DRT). Chaque DRT contractualise avec ses partenaires locaux (observatoires régionaux du tourisme au sein des CRT et CDT). Dans ce dispositif, la direction du tourisme joue un rôle d'animation, de coordination afin d'impulser des actions prioritaires. Les thèmes du suivi de la demande touristique, de la connaissance de l'emploi généré par le tourisme et des hébergements collectifs, évoqués ci-dessus, font partie des actions prioritaires.

Publications Direction du Tourisme

Tourisme Infos Stat

2006

- Tourisme des Français : bilan de la saison estivale 2006
- Fréquentation hôtelière dans les DOM en 2006
- Tourisme des Français : le tourisme des femmes
- Les touristes étrangers dans l'hôtellerie
- Le tourisme rural
- Tourisme des Français : bilan de la saison hivernale 2005-2006
- Les touristes internationaux en 2006
- L'emploi dans les hôtels, cafés, restaurants
- Tourisme des Français : un calendrier 2005 défavorable aux déplacements touristiques
- Communes littorales : données de cadrage
- Tourisme des Français : choix de la destination et comportements touristiques
- Évolution des prix dans les activités caractéristiques du tourisme
- 10 ans d'évolution du marché touristique mondial, le positionnement de la France
- Tourisme des Français : un été 2005 qui ressemble à l'été 2004
- L'hôtellerie de chaîne de 1999 à 2006
- Tourisme des Français : 500 000 séjours par pèlerinage en 2004

Conjoncture hôtelière

- Une note mensuelle hôtellerie au 8 du mois M+2

Tableau de bord du tourisme (anciennement note de conjoncture)

- Une note mensuelle vers le 20 du mois M + 2

Bilans

2006

- Bilan annuel hôtellerie 2006
- Bilan d'été 2006 campings

Dossiers

- Enquête auprès des visiteurs de l'étranger : résultat 2005
- Mobilité touristique et population présente
- Tourisme rural : perception du territoire et cadrage globaux
- Tourisme urbain

Comptes du tourisme

- Comptes du tourisme de l'année 2005

A la documentation française

- Mémento du tourisme (édition 2006)
- Les chiffres clés du tourisme (édition 2006)